

Note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 05 mars 2008 à annexer à l'AER 2015

Nom de la commune : **Philippeville**

Intercommunale de gestion et de traitement des déchets :

BEP Environnement

Avenue Sergent Vrithoff, 2

5000 NAMUR

☎ 081/71 82 11 📠 081/71 82 50 📧 environnement@bep.be

www.bep-environnement.be

Nombre d'habitants de la commune (au 1^{er} janvier 2013) : 9.074

Mode de collectes des OMB¹ : Conteneurs à puce

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

Année 2013	Moyenne en Région wallonne Kg/hab.an	Moyenne dans votre commune Kg/hab.an	Quel est le service de collecte et de traitement ?
OMB	148,31	100,47	Collectes en porte-à-porte - UVE ² 100,00%
Déchets organiques	12,60	23,56	Collectes en porte-à-porte - Biométhanisation & Compostage 100,00%
Déchets verts	62,86	61,66 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Compostage 100,00%
Encombrants	43,35	34,62	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 68,93 % - Valorisation ⁴ 7,36 % - Mise en CET 23,72 %
Déchets inertes	95,23	104,27 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Bois	30,08	35,10 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 100,00%
Papiers/cartons	54,01	53,66	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Verres	29,53	33,19	Apports volontaires aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
PMC	15,91	18,93	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 15,16 % - Valorisation 84,84 %
Métaux	6,38	6,71 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
DEEE ⁵	6,11	6,90 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Autres ⁶	8,65	6,48 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs
Total	513,02	485,55	UVE 27,80 % - Recyclage & Valorisation 70,60 % - Mise en CET 1,60 %

¹ Ordures ménagères brutes

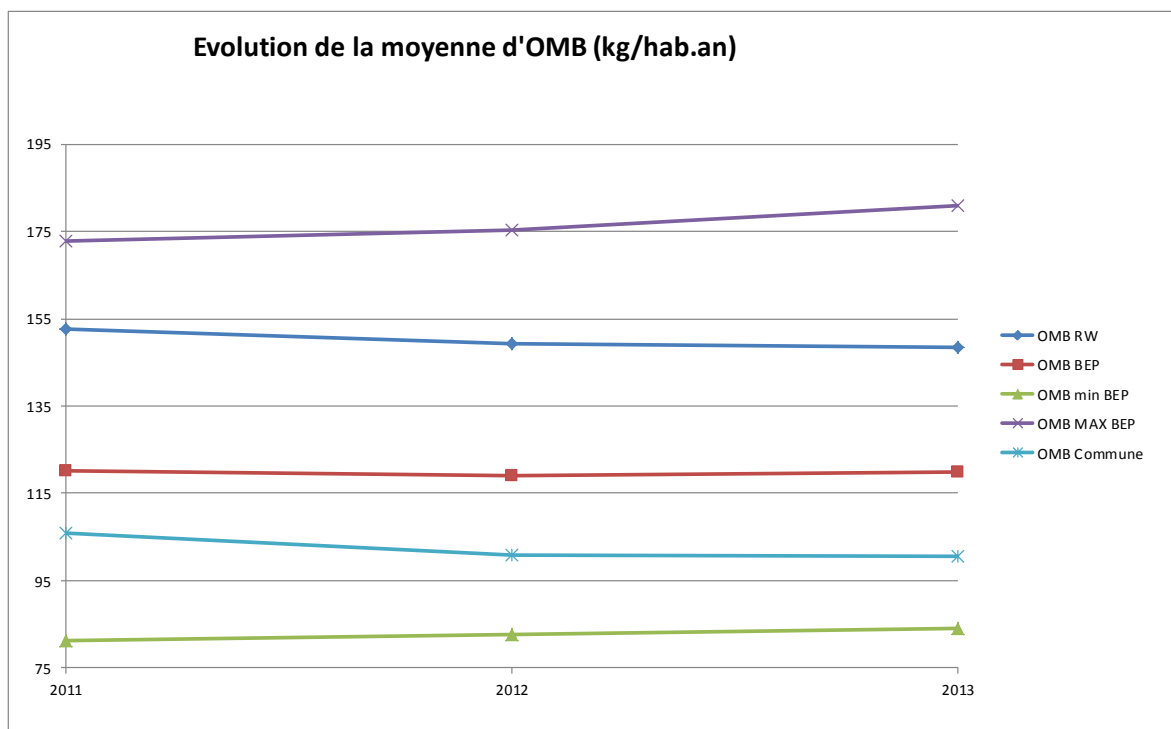
² UVE = Unité de valorisation énergétique

³ Donnée du réseau de parcs à conteneurs mutualisé sur l'ensemble de la Province de Namur

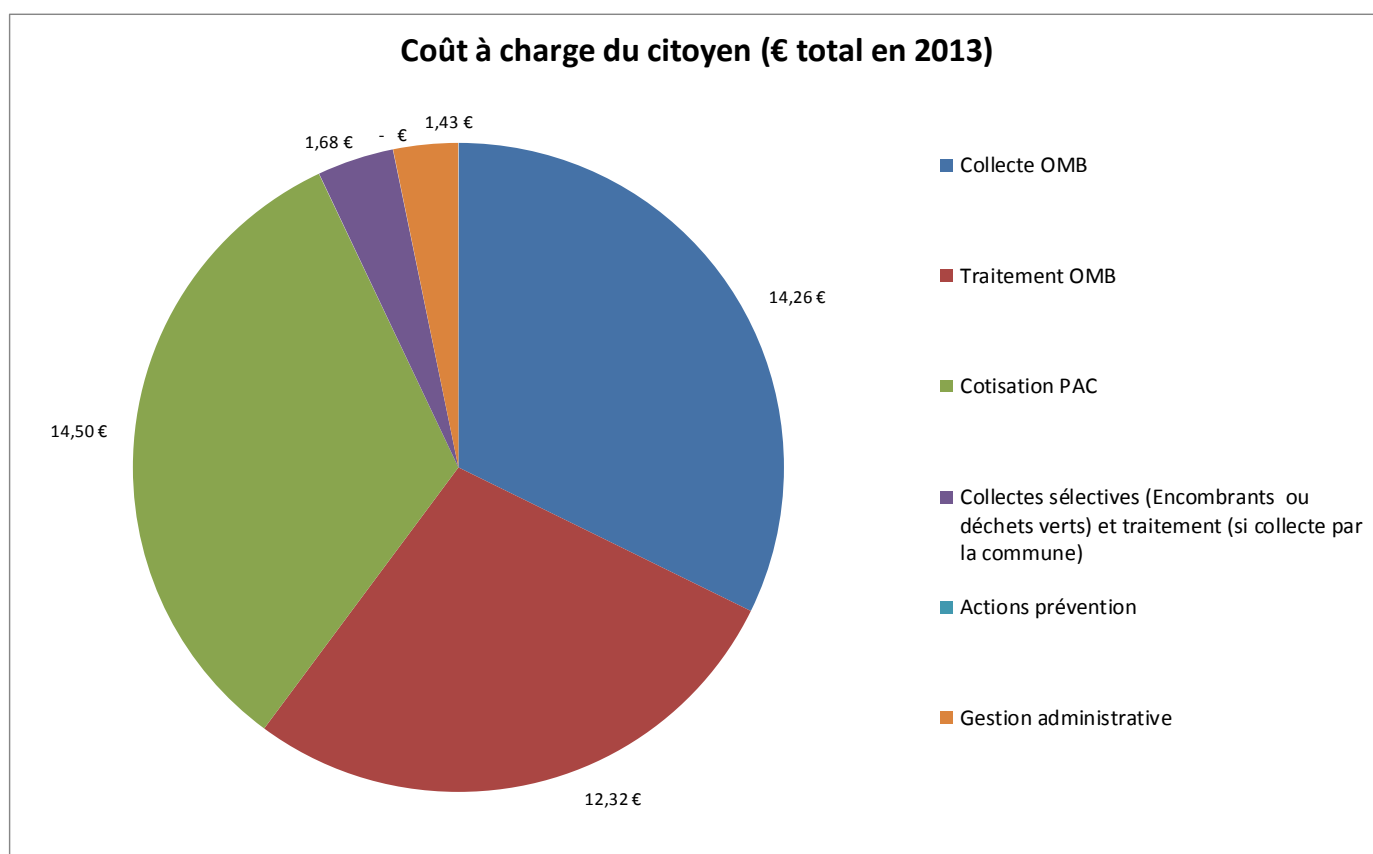
⁴ Valorisation = Recyclage de la matière

⁵ Déchets d'équipements électriques et électroniques : TV, électroménagers, etc...

⁶ Autres : déchets spéciaux des ménages, huiles végétales et moteur, frigolite, pneus, textiles, bouchons de liège, piles, cartouches encre, etc...



2. Le coût de vos déchets

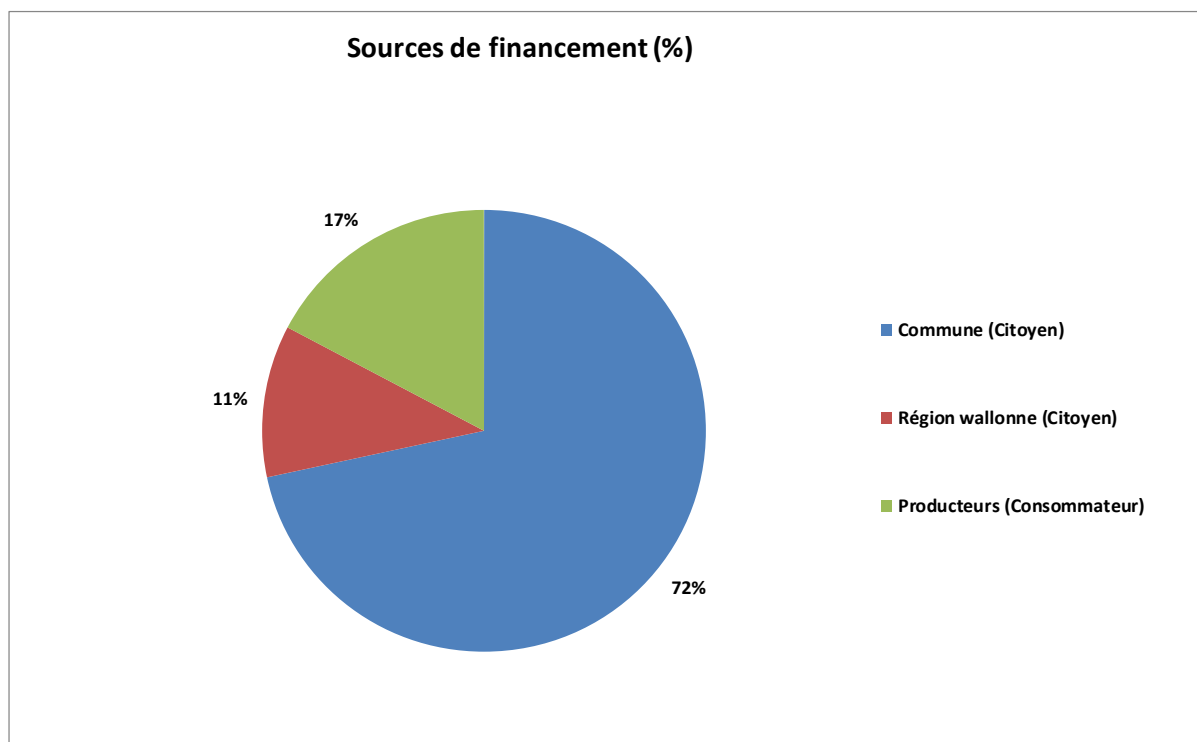


3. Les taxes régionales appliquées dans la gestion des déchets

	Prélèvement sanction ⁷	Taxes pour la mise en CET	Incinération de déchets avec récupération de chaleur
2013 ⁸	35,00 €/T	67,46 €/T	8,81 €/T

⁷ Il est établi une taxe sur les déchets ménagers collectés de manière non sélective par ou pour le compte des communes, au-delà d'une quantité totale annuelle collectée variant selon l'exercice et le nombre d'habitants de la commune. Pour les communes de moins de dix mille habitants, la quantité visée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 220 kg pour les exercices 2009-2010, et à 200 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de dix mille à moins de vingt-cinq mille habitants, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 230 kg pour les exercices 2009-2010, et à 220 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de vingt-cinq mille habitants et plus, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg, quel que soit l'exercice.

4. Le financement de la gestion des déchets



5. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent.

a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion de déchets

La contribution forfaitaire couvre le service minimum lequel comprend les services de gestion des déchets suivants :

- l'accès aux parcs à conteneurs et les espaces d'apports volontaires de la commune et le traitement des déchets y déposés dans le respect de la présente ordonnance ;
- la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs, ou une collecte équivalente et le traitement des déchets y déposés dans le respect de la présente ordonnance ;
- la fourniture de récipients destinés à la collecte de ces déchets, assortie d'un nombre déterminé de vidanges et d'une quantité de déchets déterminés ;
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères brutes et le traitement des ordures ménagères brutes dans les quantités déterminées par le nombre de vidanges et kilos compris dans la partie forfaitaire;
- la collecte en porte et le traitement en porte-à-porte des déchets suivants :
 - o déchets organiques
 - o Encombrants
 - o PMC
 - o papiers cartons
- toute autre collecte spécifique en porte-à-porte organisée par la commune et le traitement des déchets concernés.

Les usagers bénéficient de ces services conformément à la présente ordonnance de police.

La contribution variable couvre les services complémentaires suivants :

- la vidange de poubelles au-delà du nombre et des quantités fixées dans le service minimum;
- les services correspondants de collecte et de traitement ;

b) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales

Voir verso avertissement extrait de rôle

⁸ Interdiction de mise en CET des déchets ménagers assimilés, des déchets communaux, des déchets organiques et des encombrants broyés

6. Votre contribution via l'achat de certains produits.

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) - Année 2013

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers/habitants
Huiles usagées	VALORLUB	418,00 €	0,097 €
Huiles de friture	VALORFRIT ⁹	0,00 €	0,00 €
Piles	BEBAT	9.531,71 €	2,09 €
Emballages	FOST PLUS ¹⁰	80,00 €	5,60 €
Pneus	RECYTYRE	198,57 €	1,36 €
DEEE	RECUPEL ¹¹	166,53 €	1,73 €

Nombre habitants en RW au 01/01/13 : 3.563.060 soit 32,10 % de la population

7. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Les actions de prévention et de sensibilisation prévues en 2015 par l'Intercommunale BEP-Environnement :

DIFFUSION DE SPOTS TELEVISES DE PREVENTION sur les télévisions locales Canal C, Canal Zoom et MATélé.

SENSIBILISATION DANS LES ECOLES : Animations « gratuites » sur la prévention-réduction et le tri des déchets. Du matériel de tri, de la documentation et du matériel pédagogique sont également mis à disposition des écoles sur demande ou via des appels à projets.

FORMATION DE PROFESSIONNELS DES RESEAUX LOCAUX : Formation des aides familiales, collaboration avec les CPAS

SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN : Présence aux événements organisés ou soutenus par la Commune via des animations ou la tenue d'un stand de sensibilisation afin de prodiguer aux citoyens des trucs et astuces pour réduire la quantité de déchets. A cette occasion, des brochures ("Nous maigrirons ensemble", « Le guide du compostage individuel », « Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget, Un jour, un geste » », « Le guide pratique du parc à conteneurs », « La collecte des déchets organiques. Vous y gagnez et la nature aussi » sont remises aux citoyens ainsi qu'un outil de prévention en lien avec la thématique abordée (sac réutilisable, sac isotherme, spatule, ...).

PRET D'OUTILS PEDAGOGIQUES : valise scientifique, jeux sur l'empreinte écologique, le gaspillage alimentaire...

PRET DE GOBELETS REUTILISABLES : pour les événements locaux

INSERTIONS D'ARTICLES SUR LA PREVENTION DES DECHETS DANS LES BULLETINS COMMUNAUX et sur le site internet des communes

ORGANISATION DE COLLECTES PONCTUELLES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS LOCALES pour redistribution à leurs publics cibles. Ces actions ont pour but de favoriser la réutilisation et la solidarité mais également de faire connaître les acteurs sociaux locaux en la matière. A titre d'exemples : la collecte de vélos, l'opération de collecte de jouets et de livres dans les parcs à conteneurs.

DIFFUSION DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION : Envoi des brochures prévention sur demande. Les commandes peuvent être faites via le site internet ou par téléphone.

Pour plus d'informations consultez le site internet du BEP - Environnement : www.bep-environnement.be ou appelez le 081/718.211

⁹ Chiffres pour la Belgique

¹⁰ Chiffres pour la Belgique

¹¹ Chiffres pour la Belgique